

**Lille
Métropole**

Conseil de développement

Contribution au développement économique de la métropole :

L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

un levier de développement territorial pour la métropole

*Contribution du Conseil de développement adoptée en séance plénière
du 18 octobre 2010*

*et affinée suite à la rencontre du 16 novembre 2010
avec l'élue communautaire chargée de l'ESS*



Préambule

Le Conseil de développement s'est penché sur le développement économique et particulièrement sur le Plan métropolitain de développement économique (PMDE) en 2009 ; il a également alimenté LMCU sur les thèmes de développement composant les orientations même du PMDE : l'accès à l'emploi et l'insertion professionnelle (2009-2010), université, recherche et gouvernance (depuis 2008-contribution en décembre 2009). Les réflexions sur l'Economie sociale et solidaire s'inscrivent pleinement dans le prolongement de ces « travaux économiques ».

Pour aborder ce thème, le Conseil de développement, avec le Comité de Bassin d'emploi Lille métropole (CBE), a décidé de fusionner ses deux groupes de travail : « Fondamentaux du développement économique » et « Emploi-insertion » dans l'idée que l'emploi est la finalité même du développement économique et **l'ESS est aussi un des leviers incontournables à renforcer afin de développer la dynamique économique générale et favoriser ainsi la création d'emplois.**

Dans le même temps, LMCU a saisi via Christiane Bouchart, conseillère communautaire de LMCU en charge de l'ESS, le Conseil de développement de Lille métropole pour l'associer à la démarche de concertation qu'elle a entreprise, en vue de la préparation d'une délibération cadre relative à l'ESS pour LMCU, dans le cadre du Plan métropolitain de développement économique voté en 2009.

L'auto-saisine a ainsi rencontré la saisine... C'est tout naturellement que le Conseil de développement se penche, avec le CBE, sur le développement économique social et solidaire (ESS), considérant, comme le traduit très bien le PMDE, que c'est une composante, à part entière, du « développement économique ».

NB : l'économie sociale et solidaire existe bien sûr au-delà des frontières de notre métropole, en Belgique. Le Conseil souhaiterait que la Métropole puisse s'enrichir également des expériences belges et des partenariats qui se construisent entre la Région Nord-Pas de Calais et la Belgique (ex : le programme DESIR mis en place par la CRESS dont la finalité est de développer les activités, les emplois, et les établissements de l'ESS à l'échelle eurorégionale).

Introduction

Les entreprises de l'économie sociale et solidaire sont traditionnellement définies par le biais de leurs statuts juridiques (association, mutuelle, coopérative, fondation, Scic, ...) mais ce sont plutôt leurs valeurs et leurs pratiques qui ont retenu l'attention des membres du Conseil de développement.

Si l'objectif de l'ESS est de libérer les initiatives existantes pour une autre société (dont l'intégration sociale et professionnelle pour tous), il ne s'agira donc plus de la question de la transformation de l'existant, mais de l'émergence de la société en devenir.

La nouvelle société est déjà là, cachée, dispersée entre les interstices du capitalisme et non en opposition avec l'économie dite « traditionnelle » ou « classique », mais en respectant sa diversité de formes et d'acteurs.

L'économie sociale n'est-elle pas un aiguillon de l'économie de demain pour une nouvelle société ?
L'un des objectifs de l'ESS n'est-il pas de recomposer des métiers complets pour redonner un sens au travail ?

Dans sa réflexion, le Conseil de développement a cherché les manières de :

- favoriser les complémentarités, les connexions fructueuses entre différents « modèles » économiques,
- contribuer à accroître l'attractivité de la métropole et du bien vivre ensemble,
- augmenter la création et l'accès à l'emploi des personnes (plus d'emplois, plus d'initiatives, d'activités et d'innovations)

*Pour mémoire,
l'économie sociale avait fait l'objet
d'un pavillon français à l'exposition
universelle de 1900 !*

I - L'économie sociale et solidaire : pourquoi la développer ?

Le travail du Conseil n'a pas été tant de donner la définition de l'économie sociale et solidaire (ESS) mais d'identifier les valeurs et les pratiques que les entreprises relevant de l'ESS partagent, valeurs qui questionnent directement le fonctionnement de l'économie.

En effet, outre des **valeurs et des modes de gestion généralement plus tournés vers l'homme**, les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire fournissent 11% des emplois salariés dans la région Nord-Pas de Calais.

L'ESS en quelques chiffres ...

En France, l'ESS représente :

- Près de 10% de l'emploi salarié (au 31/12/2006)
- 2,1 millions de salariés
- 9% des entreprises françaises
- 8% du PIB.

L'ESS a contribué pour deux fois plus (18,4%) à l'augmentation de l'emploi entre 2005 et 2006.

Dans la région Nord-Pas de Calais

- 11 % des emplois salariés dans la région Nord-Pas de Calais
- 137.000 salariés dans 25.600 établissements (= près de 14% des établissements dans la région) relevant de l'ESS.
- Près de 92% des établissements de l'ESS sont des associations

Dans l'arrondissement de Lille :

- Les emplois salariés de l'ESS représentent près de 8% des emplois salariés privés de l'arrondissement de Lille
- plus de 80% de ceux-ci sont des emplois fournis par les associations.

1 : Sources :

- Etude « Emploi salarié privé associatif » dans l'arrondissement de Lille en 2008 – Observatoire partenarial de l'Economie Lille métropole
- L'année de l'économie sociale et solidaire 2010, sous la direction de JF Draperi – presses de l'économie sociale
- Dossiers profils Insee n°92 – octobre 2008

Par ailleurs, leur résistance constatée à la récente crise a été plus forte que les entreprises relevant d'autres modèles économiques ; la création d'entreprises témoigne de la vitalité de ce type d'organisations, indépendamment de leurs statuts (grande diversité possible). Et leur taux de croissance est 2,5 fois plus élevé que les autres entreprises.

Les fondamentaux communs aux entreprises relevant de l'ESS sont :

1. l'utilité sociale et l'intérêt général, finalités au service de la collectivité, de la population, la réponse aux besoins fondamentaux de la société
2. une gestion plus éthique, c'est-à-dire un partage des résultats plus équitable qui favorise la constitution de « fonds propres de développement » impartageables.
3. la primauté de l'homme sur le capital : la rémunération du capital est encadrée.
4. un exercice du pouvoir reposant sur des principes démocratiques, et une participation active des citoyens
5. un ancrage territorial fort : un développement avec et pour les territoires,
6. la diversité des secteurs d'activité et des ressources économiques.

Les entreprises relevant de l'ESS, même diverses dans leur réalité, partagent ces caractéristiques essentielles :

- **un projet économique au service d'une finalité sociale**
- **une mise en œuvre du projet fondée sur une gouvernance démocratique et une gestion éthique.**
- **une dynamique de développement s'appuyant sur un ancrage territorial et une mobilisation citoyenne.**
- **Une primauté de la personne et du projet sur la seule recherche du profit et la constitution de fonds propres impartageables**

Elles **misent davantage sur les complémentarités** (économie plurielle, pluralités des formes d'entreprises, divers modes de coopération) que sur les oppositions ; ce qui est important pour repenser le développement territorial.

Prendre en compte les différents modes de coopération et de concurrence, c'est aussi penser autrement les modes d'allocation des ressources.

En outre, le Conseil attire l'attention des élus et de tous les acteurs sur le fait que l'amalgame est souvent fait entre « Economie sociale et solidaire » et « insertion par l'activité économique » de publics en difficulté : or, **l'équation Insertion = ESS n'est pas exacte**. L'ESS peut effectivement contribuer à l'insertion professionnelle et sociale des personnes mais ce n'est pas son but premier.

L'insertion sociale et professionnelle des personnes doit se faire dans toutes les entreprises (« classiques », « adaptées » ou relevant de l'ESS, autrement dit, l'insertion correspond davantage à une économie dite sociale (nécessitant un accompagnement spécifique pour lever les freins à l'emploi) dans l'économie « ordinaire ».

L'ESS, ce n'est pas seulement entreprendre autrement c'est aussi consommer, épargner, financer et échanger autrement.

L'ESS est plus critique dans ses choix. Elle amène à réfléchir sur la cohérence des pratiques et des valeurs et sur les conséquences de ses actes et notamment dans le travail, dans les actes d'achat, dans les choix de placements financiers, ...

L'ESS développe le plus souvent une **capacité d'innovation** forte et tend plus facilement vers **l'expérimentation**. Par cette force d'initiatives, elle est très souvent à l'origine de la création de services peu solvables d'emblée ; dès lors que la solvabilisation est présente, se pose alors la question de la concurrence et de la taille critique pour faire face à des enjeux capitalistiques. Elle peut également soutenir une économie dite de « réparation » (qui n'est pas une économie d'assistance au sens négatif généralement retenu).

L'ESS revêt davantage le rôle d'une **économie du lien** plutôt que celle du bien.

La puissance publique - quelque soit son échelle, de l'agglomération à la nation - ne peut tout organiser et elle se doit de faire confiance aux citoyens qui savent et peuvent s'organiser en réseaux d'acteurs locaux (sous forme d'associations notamment) pour évaluer leurs besoins et la manière la plus profitable pour tous d'y répondre (cas des services à la personne par exemple).

L'ESS véhicule ainsi des valeurs vers lesquelles se tourne de plus en plus la population (consommateurs, acheteurs, salariés, ...) échaudée par la violente crise économique aux conséquences sociales et environnementales graves, et en recherche de sens à ses actes.

L'intégration des valeurs de l'ESS dans l'économie dite « classique » ou « ordinaire », constitue une ouverture vers de nouveaux modèles à inventer.

Ne doit-on pas viser la disparition progressive de cette appellation « ESS » dont les valeurs et les pratiques responsables devraient être banalisées dans les nouveaux modèles économiques de 2020 ?

II – Quels freins à lever pour développer l'ESS ?

Voici listés les principaux freins constatés au développement des entreprises relevant de l'ESS :

- problème d'accès aux financements (du fait de la rémunération limitée du capital et de la mise en réserve des résultats),
- des besoins importants et continus en formation, y compris des bénévoles dont le rôle très important dans l'économie est souvent sous estimé,
- Manque de « représentation » et dispersion de la représentativité du secteur,
- besoin de sécurisation juridique, notamment par rapport aux règles européennes (mise en concurrence difficile et ratio faible de solvabilité) en partie liée à un besoin de reconnaissance de l'utilité sociale et de l'intérêt général dans les modes de financements publics ,
- insuffisance de la reconnaissance de l'ESS, comme un secteur créateur de richesses et d'emplois et pas seulement un secteur cantonné à la « réparation » économique et sociale,
- manque d'expertise et d'ingénierie de projets.

III– Comment améliorer l'économie générale et favoriser la création d'emplois durables ?

L'évolution des modèles économiques ne pourra se faire que par des impulsions et des accompagnements par les collectivités, que ce soit par la Région Nord-Pas de Calais, par le Conseil général du Nord ou par Lille métropole. Le partenariat de la métropole avec la Région et le Département est donc essentiel (via le Plan métropolitain de développement économique –PMDE- notamment).

Le Conseil de développement sait également que la « banalisation » des valeurs de l'ESS, si elle s'opère effectivement, ne pourra se faire que progressivement.

Le Conseil de développement formule plusieurs propositions qui pourraient y contribuer.

1 – Réinterroger les modes internes d'attribution des marchés à LMCU (et autres établissements et collectivités publics)

Il s'agirait de **faciliter l'accès aux marchés publics aux entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire** :

- en intégrant des critères de « mieux-disant social » plutôt que de « moins-disant financier » dans les appels d'offres (cf article 15 du code des marchés publics) ; des critères d'évaluation du « mieux-disant social » doivent être préalablement définis (critères de sélection innovants, exigences partagées sur le suivi de mise en œuvre ...) ; certains sont déjà définis dans des collectivités analogues à LMCU.
- en donnant aux entreprises de l'ESS les moyens d'y répondre en facilitant les regroupements de petites entreprises ou la mutualisation, par exemple en les accompagnant dans leur réponse commune;
- en clarifiant les règles du jeu avec les entreprises du secteur traditionnel afin de créer les conditions d'une saine concurrence, d'une sous-traitance claire et d'innover sur les coopérations à engager ;
- en formant préalablement les techniciens de LMCU à la connaissance de l'ESS et à la logique des différentes clauses ;
- en réservant des marchés spécifiques aux entreprises relevant de l'ESS ?

2 – Favoriser la reconnaissance des modes opératoires efficaces

Afin de favoriser davantage l'intégration de l'ESS dans l'ensemble du système économique, le Conseil propose des moyens de comparer toutes structures employeuses quel que soit le modèle économique dont elles dépendent, à partir d'outils communs, pour les emmener dans une démarche de progrès continu.

■ Il s'agirait ainsi de promouvoir la **Norme ISO 26 000** et/ou le **label LUCIE** auprès des entreprises du territoire métropolitain, notamment, en :

- a- donnant une information sur ce texte de référence reconnu au niveau international qui définit un cadre unique permettant aux organisations de partager une approche harmonieuse de la responsabilité sociale et sociétale. Ce qui permet à toutes les

- entreprises (« classiques » ou de l'ESS) de se comparer ou d'être comparées, et de progresser;
- b- encourageant le développement des critères vertueux au sein de cette norme pour aller plus loin dans le modèle économique responsable (aide financière ou Prix spécifique) ;
 - c- aidant les organisations à définir les impacts de leurs activités dans la responsabilité sociétale ;
 - d- en favorisant la connaissance mutuelle pour générer la complémentarité (réinvestir ou créer des lieux d'échanges, de rencontres entre les deux secteurs, et en favorisant les alliances entre entreprises « classiques » et celles relevant de l'ESS à partir de valeurs communes partagées.

Un appel à projets pourrait être lancé dans cette perspective.

Le label LUCIE

La loi Grenelle 1, dans son article 46-9, indique que « l'Etat appuiera la création, pour les entreprises de toute taille, de labels attestant la qualité de leur gestion dans les domaines environnementaux et sociaux, et leur contribution à la protection de l'environnement, et la mise en place d'un mécanisme d'accréditation des organismes certificateurs indépendants chargés de les attribuer ».

Le label LUCIE a été mis en place par France Qualité Association. Il va plus loin que l'ISO 26000 en matière de Responsabilité sociale et sociétale mais aussi en matière de certification. C'est VIGEO qui audite et labellise les organisations. Déjà une dizaine d'entreprises françaises ont obtenu le label LUCIE.

ISO 26000

Mise au point par plus de 500 experts dans 92 pays, ISO 26000 vient d'être approuvée (13/9/2010) comme norme internationale. Elle vient d'être publiée mais ne fait pas l'objet d'une certification.

ISO 26000 définit la façon de mettre en œuvre une démarche de développement durable au sein d'une entreprise. Elle donne donc un cadre à la responsabilité sociétale et environnementale des entreprises (RSE). "ISO 26000 aide les entreprises motivées à passer des bonnes intentions aux bonnes pratiques" résume Rob Steele, Secrétaire Général de l'ISO.

Notons que l'Inde et les Etats-Unis n'ont pas approuvé le texte final.

ISO 26000 impacte de nombreux domaines du Green IT et des TICs Durables. Elle aide les acheteurs à acquérir du matériel plus respectueux de l'environnement et des droits des travailleurs. ISO 26000 définit également un cadre pour le reporting et la communication liée au développement durable, en lien avec d'autres standards.

En France, sous l'impulsion de l'ObsAR (association "Observatoire des achats responsables"), un groupe de travail de l'Afnor prépare déjà une déclinaison opérationnelle d'ISO 26000 pour la fonction Achat.

Labelliser, c'est aussi une manière, pour les entreprises, de se professionnaliser, de se développer et de gagner en image, en crédibilité et pérennité. C'est aussi permettre aux entreprises de se faire accompagner et d'accentuer leur professionnalisation par la voie d'une démarche progrès ou par le Dispositif Local d'Accompagnement (DLA) porté par le Comité de Bassin d'emploi Lille métropole. Enfin, le Conseil de développement a conscience que cette démarche de progrès peut engendrer un coût supplémentaire qui restera toutefois minime au regard des retombées positives que la labellisation peut engendrer.

La labellisation proposée n'est pas excluante, notamment si les têtes de réseaux de l'économie sociale et solidaire peuvent les accompagner dans cette démarche récurrente.

■ La mise au point d'un référentiel commun à l'ensemble des entreprises qui s'inspirent des valeurs de l'ESS pourrait être utile pour véhiculer clairement ces valeurs éprouvées sur le terrain, notamment pour les jeunes créateurs d'entreprises :

- cohésion sociale
- développement local
- changement sociétal

Ce référentiel pourrait être assorti d'indicateurs :

- de réalisation
- de résultat (effets directs)
- d'impact (effets à moyen ou long terme)

3 – Optimiser et soutenir la création ou le maintien d'activités économiques

Il est proposé à LMCU et ses partenaires de :

■ **Promouvoir la connaissance et la création de Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)**: La particularité du statut Scic est de permettre l'association de plusieurs parties prenantes autour d'un même projet économique et dans un souci d'intérêt collectif. Les collectivités sont encouragées à y participer.

Les principales caractéristiques d'une Scic sont :

- le multisociétariat,
- l'association possible avec les collectivités locales,
- les principes coopératifs aménagés en collèges qui favorisent un actionnariat stable et un leadership clair,
- l'agrément préfectoral, qui garantit l'utilité sociale du projet,
- l'appui des réseaux spécialisés, en particulier celui des coopératives de production.

La SCIC est une formule de société commerciale récente (2002)

Elle est moderne car :

- elle développe le multi partenariat et la coopération entre les groupes d'associés
- elle est démocratique ;
- dépasse le capitalisme financier dans la mesure où elle crée un patrimoine collectif non délocalisable.

Le 7 septembre 2010, le député Pascal Terrasse a demandé au Gouvernement de se prononcer sur un possible élargissement aux Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) de la liste des bénéficiaires du droit de préférence, institué par l'article 53-IV du Code des marchés publics (CMP).

Le droit de préférence permet d'attribuer le marché, à égalité de prix ou à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une Scop, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou par une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées.

Pour le député, le droit de préférence devrait s'étendre aux Scic qui sont des entreprises commerciales avec une finalité sociale. Les intégrer à la liste de l'article 53-IV serait notamment « cohérent avec l'objectif du Grenelle de l'environnement, c'est-à-dire par exemple, 20 % de produits biologiques dans la restauration collective d'ici 2012 », sachant que, selon la Fédération nationale de l'agriculture biologique, ses adhérents sont principalement des Scic.

La SCIC est intéressante pour la collectivité qui peut détenir 20% du capital (et probablement bientôt 40% sur proposition du Député-maire Francis Vercamer).

Cependant elle inquiète par l'apparente (et sans doute réelle) complexité à faire vivre un multi partenariat efficace ce qui demande volonté, culture, technique et moyens...

Le Conseil juge pourtant important que les collectivités (et particulièrement LMCU) y participent. **Ce serait une nouvelle forme d'innovation sociale**

La métropole dispose des ressources humaines (pédagogues et chercheurs) pour créer les outils qui faciliteront l'exercice de nouveaux modes de gouvernance.

Concrètement, la communauté pourrait acquérir l'expertise juridique et financière des SCIC et étudierait ainsi toute proposition d'association qui lui serait formulée. Elle pourrait dès lors intervenir dans ses propres domaines de compétences en fonction de l'intérêt du projet. Par exemple, à l'image de la société « Lilas, Lille autopartage », on pourrait imaginer que le service de « vélo partage » dans la métropole fasse l'objet d'une gouvernance coopérative associant les usagers, la collectivité, le constructeur des vélos, l'opérateur de la Délégation de services publics, l'université et les chercheurs dans le domaine.

- Identifier les mécanismes et les moyens qui permettent **d'informer les potentiels créateurs d'entreprises et intrapreneurs – au sein même de l'entreprise-** (y compris d'entreprises associatives) sur les différents modes de faire (y compris avec des valeurs de l'ESS) : intégrer via des agents formés par exemple, les valeurs et les réflexes ESS dans les dispositifs d'accompagnement à la création.

- **Susciter la mixité de formes de structures accueillant des créateurs d'entreprises** : faire en sorte, par exemple, que les couveuses et les coopératives d'activité et d'emploi partagent les mêmes locaux.

- **Promouvoir l'ESS dans le PRCTE** (Programme régional de création et transmission d'entreprise), en intégrant les valeurs de l'ESS dans les modules d'accompagnement.

- **Faciliter l'accès aux dispositifs de droit commun**, notamment les financements, et micro-crédits de création d'activité pour les jeunes et pour tous les faibles revenus. Et développer la communication sur les outils de la finance solidaire vers le secteur privé, les banques et les particuliers.

- Créer puis **abonder un fonds d'avance remboursable pour les entreprises reprises par leurs salariés** (pour éviter que la liquidation n'empêche la reprise par ses salariés une fois qu'elle a été prononcée).

Une cellule de veille associée, en relation avec les syndicats des entreprises, permettrait de repérer le plus en amont possible les entreprises en difficulté, susceptibles de bénéficier de ce fonds. La mise en place d'un dialogue fort avec les syndicats et leur formation sur différents aspects sera nécessaire.

- **Installer des « plateaux économiques » dédiés à l'ESS** dans des zones d'activités existantes ou futures, y compris des friches (zones qui devront logiquement être basées sur la mixité fonctionnelle – habitat-entreprises-services) pour accueillir aussi sièges d'entreprises, organismes décideurs, instituts de labellisation, entreprises, sociétés de communication pour valoriser, rendre plus lisibles travaux, expérimentations, innovations,

Il s'agirait pour la collectivité de mettre à disposition des surfaces pour constituer ces « plateaux économiques » et d'accompagner la couveuse d'entreprises portant et actionnant les valeurs de l'ESS (avec mutualisation des services tels les ressources humaines, démarches qualité, ...).

- **Contribuer au développement et à l'évolution de l'image des ressourceries** qui pâtissent actuellement de l'image de « magasins pour les pauvres » ; valoriser la démarche d'achat en ressourcerie comme étant de la consommation durable ; l'acte d'achat peut ainsi être valorisé. Toute la filière du recyclage et les potentiels d'emplois peuvent également être valorisés dans cet esprit.

- **Reconnaître au secteur associatif son rôle économique et l'aider à se développer** (plus de 2500 associations sont employeuses pour plus de 42 000 salariés sur l'arrondissement de Lille) ; il s'agirait de lui permettre de :
 - > **disposer d'un véritable réseau d'accompagnement** en économie sociale et solidaire pour les associations de la métropole, à l'instar de ce qui a été mis en place avec la démarche « jecrée » (mise en place d'une plateforme unique d'accompagnement et de conseil) : ce serait bienvenu pour la création, le développement, l'accompagnement aux changements aux évolutions des secteurs, la veille, l'information sur les diverses aides, la protection de l'employeur bénévole, ...
 - > **renforcer l'axe de formation en lien avec les OPCA à destination des futurs dirigeants associatifs** : anticiper notamment le départ en retraite des personnes en place ; poursuivre la formation des dirigeants bénévoles ; mutualiser l'information sur les formations en place à l'année, sensibiliser aux responsabilités d'une association employeuse, ...
 - > **Permettre aux séniors venant du secteur privé et n'ayant pas d'emploi de mettre à disposition leurs compétences dans les associations avec un contrat spécifique** : un contrat de transition solidaire ?

4 - Transformer l'image de l'ESS, véritable économie innovante

Comprendre l'ESS, ses évolutions et mieux l'intégrer dans les processus de développement, de formation et de recherche, et dans les actes d'achats, nécessitent une sensibilisation adaptée, voire une formation et probablement la création d'outils permettant leur mise en œuvre.

■ Il s'agit ainsi en premier lieu de favoriser le développement et la lisibilité-efficacité de modèles économiques performants, en :

- donnant une lisibilité politique de l'ESS, souvent méconnue ou mal connue par une **sensibilisation et une formation des élus, techniciens**, agents de développement de Lille métropole et ses satellites, aux valeurs et aux pratiques des structures de l'ESS. Le Conseil propose également que tous les **représentants de syndicats des entreprises** susceptibles d'entrer dans les chambres consulaires par exemple, puissent également bénéficier d'une formation ad hoc.

- **permettant au Conseil de gouvernance du PMDE d'être aussi un lieu d'acculturation sur l'ESS**. Le Conseil de développement ne souhaite pas qu'un Conseil spécifique thématique (ESS) soit organisé ; il préfère que le Conseil de gouvernance et les comités techniques existant déjà dans ce cadre, soient les lieux de travail et de débat sur l'ESS, l'objectif étant de favoriser son intégration aux politiques et aux pratiques !

- **formant à une culture économique différente** via notamment des *Learning center* de l'ESS et de l'entrepreneuriat social

A court terme, la formation doit permettre à des individus ou collectifs de s'approprier des éléments d'économie générale et ceux spécifiques à l'ESS dans le cadre de mutations professionnelles. Il serait destiné à un public non initié à ces éléments mais qui s'y voient confrontés soit par choix (désir d'entreprendre dans un domaine relevant de l'ESS) soit par nécessité (par exemple une reprise d'entreprise par des employés, ...).

A plus long terme, il s'agit d'inclure l'initiation à l'ESS dans les parcours de formation des futurs cadres des entreprises susceptibles de s'engager dans cette voie ou de la soutenir (banques, assurances, commerces, ...).

Tirant profit de l'incroyable densité d'organismes de formation à tous niveaux présents sur le territoire de la Métropole ainsi que de l'expertise des nombreuses entreprises relevant de l'ESS, ou de l'économie responsable, la proposition consisterait d'une part à inciter ces organismes de formation à insérer de manière consistante l'initiation à l'ESS dans les cursus de formation des cadres (management, commerce, ...) et à « labelliser » ces formations. D'autre part il s'agirait, après un recensement de l'existant, d'inciter à l'organisation et à la labellisation de cursus spécifiques de formation continue. Le tout en étroite collaboration avec les entreprises de la Métropole.

Dans l'enseignement supérieur, l'ESS ne devrait donc plus être étudiée comme une alternative à l'économie « classique » ; le PRES, Université Lille Nord de France (Pôle de recherche et d'enseignement supérieur) pourrait prendre en charge la structuration et la connexion des formations (dont celle sur l'utilité sociale) pour aller dans ce sens.

L'ensemble de ces formations pourrait ensuite être regroupé sur une **plateforme d'information** (notamment internet) constituant le cœur d'un véritable centre d'apprentissage (*learning center*). Portée par LMCU, ce centre permettrait à terme de faire de la Métropole une référence régionale, nationale, voire internationale, en matière de formation et de sensibilisation à l'ESS.

Il ne requière pas de gros investissements si ce n'est en temps afin de persuader les établissements et entreprises à s'inscrire dans cette démarche et, ensuite, la mise en place des éléments de communication.

L'impact économique est évidemment indirect et à long terme puisqu'il s'agit d'une démarche de fond. Néanmoins, en relation avec d'autres initiatives dans les domaines de l'ESS et de l'économie responsable d'une manière plus générale (p.ex. le Forum mondial de l'économie responsable) elle contribuera à l'image et au rayonnement de la Métropole et pourra inciter les entreprises à implanter leur activité sur notre territoire compte tenu du savoir-faire ainsi mis en valeur.

Ces initiatives ne doivent pas pour autant occulter, en amont de ces modes économiques, le déficit de l'esprit entrepreneurial constaté dans la population en général et aussi dans la population dite des entrepreneurs (cf le constat général : peu de PME régionales passent à la taille supérieure).

LMCU pourrait encourager la démarche de l'entrepreneuriat social, du management social.

Le Conseil propose qu'un inventaire (répertoire) des formations, y compris les possibilités d'e-learning, soit organisé (en coopération avec les réseaux de l'ESS par exemple).

Dans la perspective de la **création de nouveaux modèles de développement**, et l'émergence de nouveaux projets répondant aux valeurs de l'ESS, il est proposé de :

- **Installer un pôle de recherche-développement-ressources** (dans le cadre de la compétence Recherche acquise par LMCU et l'implication de l'Université de Lille dans le développement de son territoire) dédié aux nouveaux modèles économiques, pouvant s'appuyer sur des principes et des critères relatifs à l'économie sociale, l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social, la responsabilité sociale et environnementale de l'entreprise et des organisations ... Le lien entreprises - laboratoires (chercheurs et étudiants) de recherche n'en serait que facilité, et l'innovation (sociale et/ou technologique) optimisée pour une co-évolution des différents types d'économie.

Le pôle de recherche pourrait ainsi identifier les nouveaux besoins par anticipation ...

Vers une hybridation de l'économie basée sur le principe d'une certaine efficacité de l'économie associée à des valeurs humanistes de développement ?

Cette question prend logiquement une autre ampleur si on se place dans le champ de l'économie mondiale ...

Dans ce pôle spécifique, le Conseil propose qu'on y trouve au moins :

- un «espace formation - recherche»,
- une implication forte des réseaux actuels de l'ESS. En effet, si différents réseaux ESS existent (APES, CRESS, RTEs, ...), le Conseil regrette qu'il n'y ait pas de connexions réelles entre ces structures devant originellement être fédératrices, dans la coopération.
- des possibilités d'échanges organisés permettant de :
 - capitaliser les études menées par les différentes collectivités et les chercheurs ou toutes autres structures (pour éviter les doublons à quelques mois parfois d'intervalle)
 - capitaliser voire mutualiser les idées et les outils utiles dans le domaine de l'ESS
 - favoriser les logiques interdisciplinaires dans les études et/ou les créations d'outils
- un lieu regroupant l'ensemble des services possibles offerts (notamment par les réseaux de l'ESS, via une coopération organisée) aux personnes:
 - en recherche d'idées,
 - en montage opérationnel,
 - ayant besoin de ressources spécifiques pour accompagner et faire aboutir un projet.

- Utiliser les nouvelles approches générées par l'ESS comme **un facteur d'attractivité** : une garantie pour les entreprises d'une qualité environnementale pour les salariés, une qualité de services pour l'entreprise, une image positive pour les consommateurs. Promouvoir en fait, l'idée que le territoire métropolitain, le Nord, terre des initiatives sociales, se dote « d'un cahier des charges » reconnu et respecté pour l'installation notamment de futurs sièges d'entreprises.

- Mettre en place des **Prix récompensant l'intégration et l'application**, par tout type d'entrepreneurs (sans différence de statut), de certaines valeurs et pratiques de l'économie sociale et solidaire. Ceci aurait pour objectif d'inciter à faire s'interroger certains entrepreneurs sur leurs fonctionnements et pratiques.

- Intégrer le **modèle social**, comme un **véritable enjeu de concurrence responsable**. Faire en sorte qu'on entre dans les entreprises véhiculant des valeurs de l'ESS, par préférence et par choix.

5 – Evaluer l'économie, ESS compris !

La culture de l'évaluation n'est pas encore fermement ancrée dans le système général français, qui laisse souvent la place au système de contrôle, en aval, indispensable, certes, mais qui nécessite d'être complété par une démarche récurrente d'évaluation pour « faire progresser ».

Ainsi, le Conseil estime nécessaire que les évaluations, qui permettent de faire un état des lieux, de comparer les réalisations par rapport aux objectifs attendus, affichés, souhaités et d'identifier des perspectives d'avenir et des démarches de progrès, sont nécessaires dans notre société d'aujourd'hui.

Dans cette optique, il juge indispensable une démarche d'évaluation dans toutes structures entrepreneuriales au sens large, quel que soit leur modèle économique.

Dans le contexte de la réflexion présente, le Conseil préconise donc de :

■ **Evaluer les structures relevant de l'ESS** comme cela doit être fait pour l'économie « ordinaire », en choisissant (voire en adaptant ou en créant si nécessaire) des **indicateurs partagés d'évaluation des richesses** (dont l'utilité sociale) en s'interrogeant sur la nature des richesses pour aujourd'hui et pour demain.

Le Conseil de développement estime nécessaire l'évaluation de la consommation des fonds publics nationaux ou européens pour l'ensemble des entreprises relevant de tous les modèles économiques pouvant être identifiés. Si l'Economie sociale et solidaire a en effet la réputation de surconsommer des fonds publics (notamment en terme de contrats aidés), les entreprises de l'économie « ordinaire ou classique » en sont également bénéficiaires (confère l'exemple de Toyota qui avait bénéficié d'un apport conséquent de la part des autorités publiques pour la formation de son personnel au moment de son implantation à Onnaing (Valenciennes) et qui reçoit en 2010 des fonds publics pour l'aider à se développer encore).

Le Conseil propose **une évaluation formative** qui permet de miser sur une évaluation-progression plutôt qu'uniquement sur des contrôles-sanctions, associant les parties prenantes et mettant en évidence des bonnes pratiques reproductibles.

L'application des clauses sociales pourrait faire l'objet d'une évaluation par le Comité de Bassin d'emploi Lille Métropole qui proposerait ensuite des manières de faire progresser non seulement dans la réalité de cette application mais surtout dans l'accueil et la qualification des personnes insérées (insertion mieux adaptée, suivi, favoriser une intégration des personnes insérées aussi bien dans les organisations publiques ou parapubliques que dans le secteur marchand).

■ **Renforcer les outils, notamment les réseaux pouvant contribuer à l'observation mais aussi à la promotion des valeurs et au partage des pratiques de l'ESS.**

Ceux-ci, comme le RTES (Réseau des territoires solidaires), l'APES ou la CRESS, pourront contribuer ainsi à cette évaluation.

Un retour annuel sur ce que produisent les entités relevant de l'ESS, tout en identifiant l'impact citoyen, serait bienvenu.

Le RTES pourrait notamment renforcer **l'observation pour la comparaison avec d'autres territoires** pour connaître le résultat d'expériences innovantes en matière économique et envisager d'éventuels transferts de méthode et la diffusion de bonnes pratiques.

Ces réseaux pourraient renforcer particulièrement le dialogue avec les Chambres consulaires.

POUR CONCLURE, LE CONSEIL DE DEVELOPPEMENT PROPOSE A LILLE METROPOLE DE DIALOGUER AVEC SES ELUS AU MOMENT DE L'ELABORATION DE LA DELIBERATION CADRE ESS. EN EFFET, IL ESTIME QUE SA COMPOSITION, MIXANT NOTAMMENT DIVERSES REPRESENTATIONS ECONOMIQUES, LE REND SUFFISAMMENT PERTINENT POUR CONTINUER A ENRICHIR LA REFLEXION.

1 – Liste des membres du groupe de travail « Développement économique, emploi et insertion »

Collège économique

BRACHET Maxence, Directeur de cabinet et Directeur des Relations extérieures et de la communication, CCI Grand Lille
COLLOT Anne, Consultante, Arbre des services
DE CLERCQ Sylvain, Secrétaire, Union locale des syndicats CGT de Lille et environs
DEBACKER Regine, Gérante, TPE RD Conseil
DELAYE Bruno, Président, Union locale CFTC Lille Métropole
FAUTREZ-DORPE Catherine, Directrice, Maison de l'emploi Roubaix-Wattrelos-Leers
KNECHT Hervé, Membre, CIGALES Nord Pas-de-Calais
LE DANTEC Caroline, Directrice Générale, Citéo
LEPERS Thierry, Délégué Général, MEDEF Lille métropole
LÖFBERG Axel Kaj Johan, Chercheur, SNCS-FSU
MALLART Muriel, Trésorière, UL CFE CGC Roubaix, Tourcoing, Vallée de la Lys
MESSAOUDI Nouria, Directrice, Mission locale Tourcoing Vallée de La Lys, co-pilote du Groupe de travail
NACRY Jean-Pierre, Président, Lille Place Tertiaire
QUEMERE Jean, Délégué du Président, Chambre Régionale de l'Économie sociale (CRES)
SPRECHER Franck, Président Nord, FEDENE

Collège sociétal

BOURSIER Philippe, Président, Fédération Centres Sociaux et Socio-culturels du Nord, co-pilote du Groupe de travail

CALVARIO Salvatore, Président, Association TouSCAN
CAPLIER Stéphane, Délégué, Créativallée
CARTON Adeline, Le SHEREL (Service des Hébergements du Réseau Educatif Lillois)
DECOOL GUERIN Cécile, Secrétaire, Association "Les allumeurs de réverbères"
DELHAYE Eric, Représentant, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS)
DESCAMPS Olivier, Membre, Association "Les clowns de l'espoir"
DESPINOY Daniel, Secrétaire fédéral, CNL 59 (Confédération Nationale du Logement)
GHESQUIERE Benoît, Membre, Union Départementale des Affaires Familiales (UDAF)
LAIDEBEUR Christian, animateur, IGLOO
LASSEY Sewa Welly, Vice-président, Centre Régional de Documentation et d'Information pour le Développement et la Solidarité Internationale (CRDTM)

Collège des personnalités :

BOSSU Geoffrey
EYRAUD Michel
LEDUCQ Divya
MOKEDDEM Aoucha
MOTTE Ignace
OLZAK Eric
SALMER Georges
SPRIET Evelyne
VUYLSTEKER Jean-Marie
WOLFAARDT Elzette

Membres du CBE

DAVAINE Michel
DESMETTRE Thomas
FERRANT Paul Dominique, Représentant le CBE Lille métropole au sein du Conseil de développement (collège économique)
MONCOMBLE Marie Christine
VANDAMME Patrick, co-pilote du Groupe de travail

2 - Contributions individuelles des membres du Conseil de développement

PAGES SUIVANTES

**Lille
Métropole**

Conseil de développement

CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES

**des membres du Conseil de développement
de Lille métropole**

**Groupe de travail
« Développement économique, emploi et
insertion » sur l'ESS**

Octobre 2010

-
- Anne Collot, Association "Arbre des Services"
 - Cécile Decool-Guérin, Les Allumeurs de Réverbères
 - Paul Dominique Ferrant, CBE Lille Métropole
 - Divya Leducq
 - Axel Löfberg, SNCS-FSU
 - Ignace Motte
 - Luc Pasquier, Université Catholique de Lille

Association "Arbre des Services"

Définition de l'ESS

- L'ESS est un secteur économique à part entière, c'est-à-dire producteur de richesses.
- Les structures se déclinent sous 4 formes : associative, mutualiste, coopérative et les fondations. Y ajouter l'entrepreneuriat social ? Avec un constat de difficulté d'appréhender le domaine, étant donné la diversité des statuts et des enjeux.
- Des facteurs d'unité forts : partage de convictions, de principes éthiques, de gouvernance démocratique, de valeurs fortes mettant l'Homme, et non le profit, au cœur de l'activité.
- Notion de chaîne : les besoins des uns font les emplois des autres.
- Notions d'innovation (services relationnels innovants qui répondent à l'émergence de besoins nouveaux) et de solidarité : aborder les questions de façon plus éthique.
- Les emplois créés par l'ESS sont, en général, des emplois de proximité, non délocalisables, et d'« utilité sociale ».
- Exemple : les Services aux personnes sont un outil au service de l'attractivité des territoires en permettant la conciliation vie personnelle-vie professionnelle.
- Le développement de ce secteur passe par l'activité économique : faciliter et renforcer l'accès aux emplois.

S'il faut soutenir et mettre en évidence les caractéristiques propres des structures de l'ESS et valoriser leur identité spécifique, il ne faut pas les opposer à l'économie dite classique, les « ghettoïser » ni les banaliser.

Les richesses produites sont différentes de celles de l'économie classique. Comment les évaluer ? Étant donné les particularités du mode de gouvernance et des actions réalisées par de nombreuses structures de l'économie sociale, la mesure du "poids" qu'elles représentent au sein de l'économie générale ne peut exclusivement reposer sur des indicateurs de nature quantitative et financière.

- Travailler sur la question de l'évaluation de l'utilité sociale générée par les coopératives, mutuelles, fondations et associations.

L'expression d'"utilité sociale" désigne l'ensemble des effets positifs, souvent de nature qualitative, produits par une activité donnée à l'échelle d'un territoire, sur un groupe de personnes ou, plus globalement, sur la société dans son ensemble (voir travaux Esther Duflot).

- Faut-il parler d'utilité sociale ou d'intérêt général ?

Que peut faire LMCU?

Promotion de l'ESS

- Donner une lisibilité politique à l'ESS, souvent méconnue et/ou mal connue en sensibilisant et formant les élus et les techniciens aux valeurs et aux pratiques des structures de l'ESS pour mieux faire connaître la réalité des effets découlant des actions qu'elles mènent, ce que ne permettent pas les critères quantitatifs ou comptables utilisés dans la plupart des procédures aujourd'hui en vigueur ; pour promouvoir l'instauration de nouvelles formes de relations avec les pouvoirs publics
- Passer des commandes publiques aux structures de l'ESS
- Renforcer les relations CRESS- CCI
- Encourager la participation accrue des collectivités territoriales à des SCIC (société coopérative d'intérêt collectif)
- élaborer, un outil évolutif d'identification des critères et des indicateurs caractérisant l'utilité sociale générée par les structures de l'économie sociale, indicateurs à décliner selon les territoires, et ce en partenariat avec les structures de l'ESS, l'entrepreneuriat social et les utilisateurs, avec un « œil extérieur et indépendant ».
- sensibiliser un maximum d'acteurs de l'économie sociale, ainsi que les acteurs économiques « classiques », les collectivités... à la prise en compte de cette problématique d'utilité sociale, ce qui contribuera au renforcement de l'identité collective du secteur à l'échelle régionale
- Soutenir des actions de promotion et de communication autour de l'ESS. Exemple : le mois de l'ESS, le Forum de l'ESS.....
- Créer un guide d'information spécifique des services existant sur le territoire. La qualité et l'accessibilité des services sur le territoire : écoles, collèges, services culturels, services sportifs, mais aussi services aux personnes et aux entreprises constituent de réels leviers de développement de l'ESS, mais aussi de l'économie dite classique en étant un facteur d'attractivité pour ce territoire.

Favoriser les bonnes pratiques

- Favoriser les échanges et les transferts de bonnes pratiques, rechercher les conditions d'amélioration.
- Créer un « espace ressources » (voir CRES Languedoc Roussillon), qui pourra accompagner les structures de l'économie sociale, en vue d'évaluer l'utilité sociale générée par leurs actions.
- Aider à l'émergence ou au soutien d'activités de l'ESS, par exemple dans les appels à projets, en incluant une clause d'utilité sociale : cela permet de préciser le champ dans lequel la collectivité souhaite inscrire sa politique, de clarifier la politique et d'être ouvert à l'initiative des structures de l'ESS
- Favoriser l'environnement financier (Cigales...), ouvrir les dispositifs financiers de droit commun aux structures de l'ESS
- Favoriser la rencontre entre offre et demande pour générer un flux d'affaires

Professionaliser :

- Renforcer la qualification des acteurs, salariés, bénévoles...pour constituer un levier de mobilisation interne efficace, aussi bien auprès des administrateurs que des salariés, tout en permettant aux structures de se doter d'outils de pilotage pertinents.
- Développer la formation spécifique dans les écoles de commerce
- concevoir et mettre en œuvre des outils d'évaluation de l'utilité sociale générée aussi bien par les actions que par le mode de gouvernance des structures de l'ESS.

Exemple de l'espace-ressources mis en place par la CRES Languedoc Roussillon :

Cet espace-ressources revêt plusieurs fonctions :

- présenter les résultats des travaux réalisés par les structures s'étant engagées dans ces démarches et par celles qui se joindront ultérieurement à cette dynamique ;
- permettre aux acteurs concernés et à l'ensemble des personnes intéressées d'échanger sur le thème de l'utilité sociale ;
- présenter un ensemble d'études et de rapports généraux sur la question de l'utilité sociale et de son évaluation ;
- mettre à disposition des acteurs des données et outils techniques destinés à les aider dans la mise en œuvre de leur propre protocole d'évaluation.

Propositions :

A l'exemple d'ARTIS à Grenoble, où l'interco a permis de mettre à la disposition de structures variées de l'ESS des m² dédiés à des prix étudiés, pour donner du sens à une nouvelle façon de penser et de vivre l'économie, LMCU possède à Linselles un bâtiment (bâtiment du pôle de formations de la Maison de l'Emploi Lys nord Métropole) en cours de rénovation , qui pourrait servir à mettre en place ce type d'initiatives. Y loge déjà une formation de Services à la personne, vient d'y arriver un organisme de formation sur les énergies renouvelables destinées aux professionnels du bâtiment. Le reste est à inventer...

Cécile DECOOL-GUERIN

Les Allumeurs de Réverbères

En complément à la contribution de A Löfberg concernant la formation :

- Rendre plus lisible l'offre de formation sur le territoire
- Créer des passerelles entre étudiants et entreprises de l'ESS pour les inciter à y effectuer leurs stages en cours ou fin d'étude
- Renforcer la coordination des acteurs régionaux de l'ESS sur la formation (APES, CRES, Région ...)
- Faire entrer l'entrepreneuriat ESS dans la formation continue
- Intégrer les nouveaux métiers nés de l'ESS, organiser la Gestion Territoriale des Emplois et Compétences
- Développer des budgets dans les OPCI

Sur la nécessité de créer des passerelles entre économie dite "traditionnelle" et ESS :

- Créer des convergences entre pôles de coopération (expertise et innovation) et pôles de compétitivité.
- Rapprocher innovation sociale et innovation technologique
- Créer des réseaux de veille afin de reprendre une entreprise avant liquidation ou plan social (ex des SCOOP)
- Promouvoir un emploi de qualité en prenant en compte ancrage territorial et développement international
- Faire reconnaître l'économie sociale et solidaire auprès du monde socioéconomique : conférences professionnelles, production d'ouvrages, rencontres entre chercheurs et acteurs

Paul-Dominique FERRANT

Comité de Bassin d'Emploi Lille métropole (CBE)

Contribution (à titre personnel, le bureau du CBE n'ayant pas été consulté à ce jour)

Suite aux interventions sur la définition de l'économie sociale et solidaire lors de la réunion de ce jeudi 23,

1° Je propose la définition de Wikipedia qui me semble assez complète.

« L'économie sociale se compose des activités économiques exercées par des sociétés (coopératives et mutuelles) ainsi que par des associations. Elle a sa propre éthique, qui se traduit par les principes suivants

a- Un statut privé

b- **la Primauté de l'Homme** sur le Capital

c- Un But non lucratif

d- Un Secteur économique à part entière qui œuvre sur le marché mais avec ses principes propres

e- L'Indivisibilité des réserves : patrimoine collectif et impartageable

f- Une Finalité explicite au service de la collectivité : **intérêt général et utilité sociale**

g- Un Processus de décision démocratique (une personne= une voix)

h- Une Autonomie de gestion

i- Un Ancrage territorial ou sectoriel

2° Propositions d'Objectifs pour LMCU

a- Soutenir des projets répondant à l'éthique définie ci-dessus

b- Répondre aux préoccupations concrètes des habitants avec un œil nouveau

c- Développer l'innovation socio économique en particulier pour l'emploi des jeunes en difficulté en donnant un sens nouveau aux valeurs qui orientent les décisions

d- Favoriser l'intégration des étrangers et en particulier celle des gens du voyage

3° Développer la promotion de la Norme ISO 26 000 sur le territoire de LMCU

e- donner une information sur ce texte de référence reconnu au niveau international qui définit un cadre unique permettant aux organisations de partager une approche harmonieuse de la responsabilité sociétale

f- aider les organisations à définir les impacts de leurs activités dans la responsabilité sociétale

4° Il ne faut pas confondre économie sociale et solidaire avec » l'indice de bien être »

comme l'ont fait plusieurs intercommunalités, mais sur chacun des 8 territoires de LMCU, je propose d'établir en lien avec les habitants une série de critères de mesures sur Emploi et insertion- mobilité – formation –

Davantage de questions que de réponses¹

- Comment définir l'ESS non plus par défaut mais de manière positive ?
- Comment pourrait-on préciser les contours de ce nouveau contrat social ?
- Comment les chercheurs et les acteurs peuvent préciser les tenants et les aboutissants de l'ESS et clarifier la notion d'utilité sociale ?
- Quelle articulation peut-on envisager, à partir des pratiques de terrain, entre animateurs professionnels et acteurs de l'ESS ?
- Cette démarche permet-elle de mettre en valeur la force et la permanence « de situations et de contextes structurants » ?
- Comment les valeurs de solidarité, de démocratie et de respect de l'environnement s'incarnent-elles (ou non) dans les stratégies et le mode de fonctionnement des entreprises ESS ?
- L'adoption d'un marketing-produit estompe les valeurs politiques de l'entreprise et ne semble pas permettre de mettre en avant la plus value sociétale des organisations de l'ESS. A l'heure où les multinationales développent des stratégies de communication vantant la Responsabilité sociale des entreprises (RSE), n'est-il pas temps de réfléchir à un modèle de communication publique (ie, politique et commerciale) reflétant les valeurs et les spécificités organisationnelles de l'ESS ?
- Les territorialités des finances solidaires permettent-elles de dévoiler de nouvelles dynamiques ou inégalités entre les territoires ?

Une définition de définitions

L'économie sociale et solidaire permet selon Éric Dacheux² (2008) de « prendre en compte l'intrication complémentaire et conflictuelle de trois ordres qui se déterminent réciproquement : l'économique (l'exploitation des ressources), le politique (l'élaboration des normes) et le symbolique (la construction du croire) ». L'ESS rassemblent des activités productives répondant à des besoins sociaux plutôt qu'à la rentabilité du capital grâce à la production de biens et de services reposant sur la participation (hommes et femmes) qui s'appuient sur la constitution de réseaux sociaux (locaux, nationaux et internationaux) sur des bases de concertation et de coopération. Les organisations de l'ESS contribuent à une régulation plus démocratique de l'activité économique, par la création d'emplois non délocalisables, la création de richesses économiques et sociales, le développement des modèles alternatifs de production et de gestion, l'inscription durable dans les territoires. L'affirmation de politiques publiques d'économie sociale et solidaire a constitué ces dernières années une voie privilégiée de reconnaissance des spécificités d'un entreprendre autrement sur les territoires. Cependant récentes et fragiles, les politiques d'économie sociale et solidaire sont d'autant plus sensibles aux alliances partisans et aux échéances électorales que le profil militant des élus ne facilite pas toujours un ancrage politique durable.

¹ <http://calenda.revues.org/nouvelle11831.html>, <http://calenda.revues.org/nouvelle8329.html>

² Dacheux, 2008, « Utopie et SIC. Pour une approche plurielle des démocraties contemporaines », *Communication*, Vol. 26/2.

Les chiffres de l'ESS : Depuis la France vers la LMCU (à compléter)

	France	Région NPdC	LMCU
PIB	12%		
Emploi	10%		
Associations	120 000		
Chiffre d'affaire	1,2 million d'euros		
emploi secteur social et de la santé	560 000		
secteur éducatif	167 000		
secteurs culturel et sportif			
Coopératives	21 000		
salariés	700 000		
	105 milliards d'euros		
Mutuelles Santé	5500 mutuelles		
	58 000 salariés		
Mutuelles d'assurance	35 sociétés d'assurances françaises		
salariés	25 000		
sociétaires	16,5 millions		

Source : CRESS Aquitaine, 2010

L'intérêt de la construction d'une maison de l'ESS serait d'avoir un espace « visible » dédié à la :

- *co-construction de l'offre et de la demande de services relationnels (APA)*
- *reconnaissance des initiatives et des embryons d'entreprises individuelles et collectives*
- *concertation où peuvent tomber des préjugés sur l'ESS (économie des pauvres pour les pauvres)*
- *médiation entre les services publics, les acteurs économiques et les citoyens*

Breve note sur les SCIC³

La particularité du statut Scic est de permettre l'association de divers acteurs autour d'un même projet de production économique et de production d'intérêt collectif. Issue de la loi du 17 juillet 2001 et du décret du 21 février 2002, la Scic connaît un démarrage assez lent en France qui peut s'expliquer par certaines lourdeurs administratives ou financières imposées aux créateurs de Scic (agrément préalable, aucune particularité fiscale compensant des charges supérieures aux autres entreprises, de par la gestion du multi sociétariat).

Les principales caractéristiques d'une Scic :

- le multisociétariat
- le partenariat avec les collectivités locales
- les principes coopératifs
- le pouvoir
- l'agrément préfectoral
- des réseaux spécialisés : un site ressource <http://www.scic.coop/>

³ http://www.alternatives-economiques.fr/-les-societes-cooperatives-d-interet-collectif--scic-_fr_art_350_27916.html

Les Scic doivent-elles bénéficier d'un droit de préférence ?

Le 7 septembre 2010, le député Pascal Terrasse a demandé au Gouvernement de se prononcer sur un possible élargissement aux Scic (Sociétés coopératives d'intérêt collectif) de la liste des bénéficiaires du droit de préférence, institué par l'article 53-IV du Code des marchés publics (CMP).

Le droit de préférence permet d'attribuer le marché, à égalité de prix ou à équivalence d'offres, à l'offre présentée par une Scop, par un groupement de producteurs agricoles, par un artisan, une société coopérative d'artisans ou par une société coopérative d'artistes ou par des entreprises adaptées.

Pour le député, le droit de préférence devrait s'étendre aux Scic qui sont des entreprises commerciales avec une finalité sociale. Les intégrer à la liste de l'article 53-IV serait notamment « cohérent avec l'objectif du Grenelle de l'environnement, c'est-à-dire 20 % de produits biologiques dans la restauration collective d'ici 2012 », sachant que, selon la Fédération nationale de l'agriculture biologique, ses adhérents sont principalement des Scic.

Il m'apparaît important de faire apparaître que l'ESS contribue à la **résilience** empirique des territoires. en effet, non pas qu'en tant de crise, les territoires "résistent" comme on l'entend trop souvent (on ne peut aller ni arrière, ni contre le "progrès"), mais qu'ils soient capables d'absorber les chocs, de s'adapter et de trouver dans un tissu de PME endogènes, des capacités et des ressources qui leur permettent de se recréer et d'adapter à de nouvelles situations, à de nouvelles réalités socio-économiques.

- par ailleurs, peut-être que le terme de **confiance** devrait aussi apparaître plus clairement afin d'indiquer qu'effectivement l'ESS comme système productif localisé participant au développement des territoires, ne se fera pas sans l'aval et la confiance renouvelés des ménages et de la société civile, presque exclusivement tournée vers le désir et les réponses mercantiles qui y répondent (abreuvement de publicité pour des "gadgets" en tout genre). D'une part, l'apprentissage d'une citoyenneté davantage à l'écoute du bien-être sociétal peut passer par des actions d'enseignement dès la petite enfance. D'autre part, la puissance publique - quelque soit son échelle, de l'agglomération à la nation - ne peut tout organiser et elle se doit de faire confiance aux citoyens qui savent et peuvent s'organiser en réseaux d'acteurs locaux (sous forme d'associations par exemple) pour évaluer leurs besoins et la manière la plus profitable pour tous d'y répondre (cas des services à la personne).

- la **coopération** permise par la confiance renouvelée entre les acteurs de l'ESS doit aussi permettre la **flexibilisation productive**. En effet, le type d'entreprises labellisés ESS doit être innovante, dynamique et compétitive sinon elle risque fort de n'être l'expression que de l'utopie d'une société plus équitable. pourquoi ne pas imaginer un incubateur d'entreprises tourné exclusivement vers les entrepreneurs qui souhaiteraient se lancer dans l'innovation tout en respectant une certaine "charte" de conduite.

Lille Métropole : « Learning center » de l'ESS

L'économie sociale et solidaire est portée par des valeurs qui contrastent avec les principes qui gouvernent l'économie traditionnelle. Une démarche de type ESS est donc encore perçue comme exceptionnelle, voire militante, bien que ce domaine constitue déjà une part importante de l'activité économique en particulier sur notre territoire.

Le développement à long terme de l'ESS passe sans doute par une « banalisation » de cette démarche dans l'esprit du grand public mais surtout des décideurs économiques. Sans renoncer aux valeurs qu'elle porte, il s'agit d'amplifier la « culture » de l'ESS.

Une voie possible est la formation.

A court terme, elle doit permettre à des individus ou collectifs de s'approprier des éléments d'économie générale et ceux spécifiques à l'ESS dans le cadre de mutations professionnelles. Il serait destiné à un public non initié à ces éléments mais qui s'y voient confrontés soit par choix (désir d'entreprendre dans un domaine relevant de l'ESS) soit par nécessité (par exemple une reprise d'entreprise par des employés, ...).

A plus long terme, il s'agit d'inclure l'initiation à l'ESS dans les parcours de formation des futurs cadres des entreprises susceptibles de s'engager dans cette voie ou de la soutenir (banques, assurances, commerces, ...).

Tirant profit de l'incroyable densité d'organismes de formation à tous niveaux présents sur le territoire de la Métropole ainsi que de l'expertise des nombreuses entreprises relevant de l'ESS, la proposition consisterait d'une part à inciter ces organismes de formation à insérer de manière consistante l'initiation à l'ESS dans les cursus de formation des cadres (management, commerce, ...) et à « labelliser » ces formations. D'autre part il s'agirait, après un recensement de l'existant, d'inciter à l'organisation et à la labellisation de cursus spécifiques de formation continue. Le tout en étroite collaboration avec les entreprises de la Métropole.

L'ensemble de ces formations pourraient ensuite être regroupées sur une plateforme d'information (notamment internet) constituant le cœur d'un véritable centre d'apprentissage (learning center). Portée par LMCU, ce centre permettrait à terme de faire de la Métropole une référence régionale, nationale, voire internationale, en matière de formation et de sensibilisation à l'ESS.

Il ne requière pas de gros investissements si ce n'est en temps afin de persuader les établissements et entreprises à s'inscrire dans cette démarche et, ensuite, la mise en place des éléments de communication.

L'impact économique est évidemment indirect et à long terme puisqu'il s'agit d'une démarche de fond. Néanmoins, en relation avec d'autres initiatives dans les domaines de l'ESS et de l'économie responsable d'une manière plus générale (p.ex. le Forum mondial de l'économie responsable) elle contribuera à l'image et au rayonnement de la Métropole et pourra inciter les entreprises à implanter leur activité sur notre territoire compte tenu du savoir-faire ainsi mis en valeur.

A) Demande de renforcer dans le point 3 **la promotion des SCIC**

C'est une formule de société commerciale récente (2002)

Elle est moderne car elle développe le multi partenariat et la coopération entre les groupes d'associés

Elle est moderne parce qu'elle est démocratique

Elle est moderne car elle dépasse le capitalisme financier dans la mesure où elle crée un patrimoine collectif non délocalisable

Elle est intéressante pour la collectivité qui peut détenir 20% du capital (et bientôt 40% sur proposition du député Francis Vercamer).

Cependant elle inquiète par l'apparente (et sans doute réelle) complexité à faire vivre un multi partenariat efficace ce qui demande volonté, culture, technique et moyens...

Nous devons insister pour que les collectivités (et particulièrement LMCU) y participent

Par exemple

La communauté acquerra l'expertise juridique et financière des SCIC et étudiera toute proposition d'association qui lui sera formulée

Bien sur, elle interviendra dans ses domaines de compétences et quand elle y aura intérêt. à l'image de Lille Autopartage on pourrait imaginer que le service du vélo partage à Lille fasse l'objet d'une gouvernance coopérative associant les usagers, la collectivité, le constructeur des vélos, l'opérateur de la DSP, l'université et les chercheurs sur le domaine... un peu d'innovation sociale dans notre monde à la gouvernance très administrée... pour mémoire un projet de télé citoyenne en scic à été soumis à LMCU en 2008 et il n'a pas trouvé d'interlocuteur.

B) à propos du **learning center de l'ESS**

Certes l'économie sociale et solidaire est indispensable pour l'émergence d'une culture économique moderne.

Le learning center, lieu de ressources, de développement de recherche sur la pratique concrète du management « social »

Il doit être ouvert plus largement que la seule ESS mais à l'entrepreneuriat social, et pourquoi pas aussi à l'économie responsable.

Les efforts faits pour décroiser les cultures économiques peuvent déclencher les expériences concrètes sur notre métropole

Le Word forum, les chaires d'éthique, le collège de l'entrepreneuriat social, les fonds de confiance de l'économie solidaire, les fonds éthiques et les fondations..., il y a de quoi produire de la gouvernance au profit des populations ...

.....

La citation du jour...

L'économie Sociale et Solidaire, c'est l'économie du lien plutôt que l'économie du bien

Luc PASQUIER

Université Catholique de Lille

La présentation de l'auto saisine sur l'ESS suscite chez moi la réflexion suivante :
Si l'objectif de l'ESS est de libérer les initiatives existantes pour une autre société (dont l'intégration sociale et professionnelle pour tous), nous ne partirons donc pas de la question de la transformation de l'existant, mais de l'émergence de la société en devenir.
La nouvelle société est déjà là, cachée, dispersée entre les interstices du capitalisme et non en opposition avec l'économie dite « traditionnelle », mais en respectant sa diversité de formes et d'acteurs.

Les principes d'organisation de l'ESS, comme acteur de l'innovation sociale dans cette perspective sont déjà connus, citons en quatre que l'on a retrouvé en creux dans les propos de Monsieur Soret :

- la réparation, plutôt que la multiplication de la production. C'est la notion de durable au sens propre du terme,
- la mise à disposition d'un service plus que la propriété d'un bien (économie de fonctionnalité, louer plutôt que vendre),
- la réutilisation des matières secondaires pour la production (économie circulaire, ou écologie industrielle),
- la relocalisation (rapprochement des fonctions de production de matière première, transformation, consommation).

Les acteurs

Ce qui est frappant, c'est la multiplicité des acteurs dans les champs de l'économie « traditionnelle », mais aussi et surtout de l'ESS:

- réparation : les artisans, représentés par l'Union professionnelle artisanale, les Chambres de métiers, mais aussi les ateliers associatifs de réparation de voitures ou vélos, les entreprises d'insertion (Envie, Emmaüs).
- Location : les sociétés privées de location (voitures, maisons, outillage), mais aussi les organismes d'insertion (location de vélos, de mobylettes),
- économie circulaire : les entreprises situées sur des zones industrielles, en associant par exemple une raffinerie et une entreprises de fabrication de matériaux de construction (réutilisation du soufre et du gypse), un abattoir de canards et une fabrication d'isolants (en plumes de canard), en s'appuyant sur des clubs d'entreprise ; (Ce sont des exemples réels)
- relocalisation, les entreprises textiles (production de chemises de lin produit dans la région), de cycles (Décathlon), mais aussi les AMAP, les jardins collaboratifs...

Deux questions parmi d'autres :

- L'économie sociale n'est-elle pas et cela il faut le dire haut et fort, un aiguillon de l'économie de demain pour une nouvelle société ?
- L'un des objectifs de l'ESS n'est-il pas de recomposer des métiers complets pour redonner un sens au travail ?